



Bordeaux le JANVIER 2023

*** Convocation à l'Assemblée Générale du Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine .**

- * - **DATE : Le Samedi 18 février 2023 -**
- * **LIEU : Maison des sports au 2 Avenue de l'Université 33400 Talence -**

* **HEURE 9h30 début de l'AG 8H 30 pour partager un café et des viennoiseries**

- * Il est important que les présidents de club et les gérants d'établissements professionnels, ou leur représentant mandaté par écrit (qui devra alors être en possession du "Bon pour pouvoir" dûment rempli) soient présents à cette assemblée annuelle du Comité Régional ULM Aquitaine afin de participer aux débats, décisions et votes, pour ensuite relayer les informations au sein de leur structure. En cas d'impossibilité d'être présent ou représenté par un membre de votre structure, vous pouvez mandater un adhérent d'une autre structure du même département ou d'un département limitrophe et affiliée au CRULMA.. Dans ce cas, remplir et retourner au CRULMA. le "Bon pour pouvoir" dernier délai. (Les pouvoirs sont limités à 2 par personne). Pour pouvoir voter ou se faire représenter un président ou gérant doit légalement être en exercice à la date de l'assemblée générale. Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale se compose des représentants des groupements sportifs (associations loi de 1901, sociétés à but lucratif) affiliés à la F.F.- PL.U.M. en 2021 . Ces représentants doivent être munis de leur licence fédérale 2022 ou 2023 (ou, à dé-faut, d'un justificatif de leur demande de licence). Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées en 2022
- * ; (1 voix pour au moins 2 licenciés, 2 de 3 à 10, 3 de 11 à 30, 4 de 31 à 80, 5 au-delà)
- * Peuvent assister à l'assemblée générale, avec voix consultative, les membres domiciliés dans la région Aquitaine .F.PL.U.M. à titre individuel. La possession de la licence 2023 ou 2022 est obligatoire.

*** * Ordre du jour :**

- * → Bilan des activités
- * → Bilan financier
- * → Plan d'actions sur 4 ans
- * → Questions Diverse

* Le président, Philippe ARCHAMBAUD 06 08 42 89 67

* Comité Régional ULM NOUVELLE AQUITAINE

*

* Assemblée Générale 2022 du SAMEDI 18 Février 2023 à Talence .

*

*

* POUVOIR *

*

* Mme, Melle, M :.....

* Prénom :

* Licence FFPLUM 2023 ou 2022 n° :.....

* Club affilié F.F.PL.U.M. sous le N°

* Département :

*

* ----- Donne pouvoir -----

*

* A Mme, Melle, M :.....

* Licence FFPLUM 2023 ou 2022 n° :.....

* Club affilié F.F.PL.U.M. sous le N°

* Département :

*

* Pour prendre part à toute décision en lieu et place à la réunion du Président du club

*

* **A présenter sur place ou à envoyer au président/secrétaire avant le 18 Février 2023**

*

*

* * Président: crulmna@gmail.com

*

* Signature du membre qui donne le pouvoir /

Signature du membre qui reçoit pouvoir

*

*

*

.....

COMITE REGIONAL U.L.M NOUVELLE AQUITAINE

19,placeFaubourguet 33210 PREIGNAC Tel 06.08.42.89.67

Association Loi 1901, JO du 05.03.2005 Agrément Ministère des Sports 84-5-113 / SIRET : 325 003 486 000 16 APE 926C

e-mail/ crulmna@gmail.com / Site <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr/>